

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

ELIGIBLE CPF SOUS SON APPELLATION D'ORIGINE
« GERER ADMINISTRATIVEMENT LE PERSONNEL INTERIMAIRE »
Code RS2079

« Gérer le personnel intérimaire »

(CP-FFP)

Guide des participants



Vous avez souhaité vous engager dans une démarche qui vous permettra d'acquérir une certification professionnelle Man'Agir Consultants. Nous sommes ravis de vous accueillir et de vous accompagner tout au long de votre parcours.

Vous trouverez ci-après des éléments-clés et des modalités pratiques concernant celui-ci.

Quel que soit le projet plus global dans lequel cette certification s'inscrit, ce n'est pas une démarche anodine. Conscients que c'est un moment particulier pour vous, nous sommes à votre disposition pour que cette expérience soit à la hauteur de vos attentes.

L'équipe de Man'Agir Consultants

Table des matières

Qu'est-ce qu'une certification professionnelle ?	3
Le process d'évaluation des compétences de Man'Agir Consultants	4
Validation de la certification.....	8

Qu'est-ce qu'une certification professionnelle ?

On entend par certification professionnelle, tout diplôme, titre ou certificat à finalité professionnelle permettant une validation des compétences et des connaissances acquises, nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles.

▪ Les certifications professionnelles France compétences

France compétences assure la tenue et l'actualisation de deux répertoires distincts de certifications professionnelles :

- le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP),
- le Répertoire Spécifique (RS)

Les certifications professionnelles inscrites au RNCP permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'un métier plein et entier identifié sur le marché du travail français. Elles sont constituées de blocs de compétences, ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être évalués et validés isolément.

Les certifications du RS correspondent à des compétences professionnelles complémentaires à un métier ou transversales. Elles attestent de la maîtrise d'une compétence unique - ou d'un groupe de compétences homogènes - nécessaire à l'exercice d'une partie de métier, d'une activité, d'une mission ou d'une fonction et ayant une forte valeur ajoutée sur le marché du travail français.

L'enregistrement d'une certification professionnelle dans un des deux Répertoires, outre qu'il est un gage de reconnaissance des compétences professionnelles acquises et de leur adéquation avec les besoins du marché, **permet de la rendre – et de rendre les parcours qui y préparent - éligibles au CPF (Compte Personnel de Formation).**

▪ Les certifications professionnelles FFP

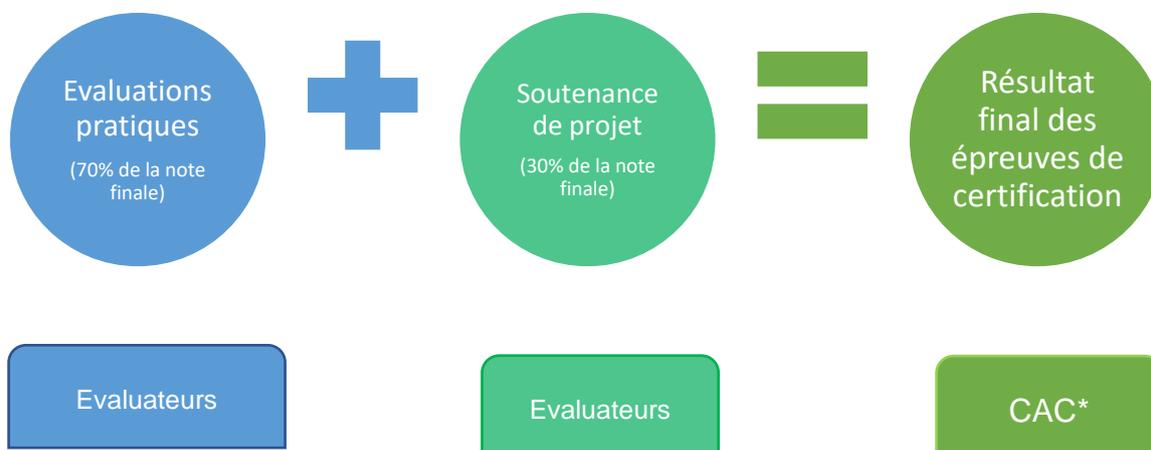
Le dispositif de certification de la Fédération de la Formation Professionnelle (FFP) permet d'attester l'acquisition d'un ensemble de compétences dont la maîtrise est nécessaire à l'exercice d'un métier, d'une fonction ou d'une activité. Chaque CP FFP est adossé à un référentiel reconnu dans le monde de l'entreprise et répondant au double impératif de qualité et d'utilité sur le marché du travail.

Les certifications de Man'Agir Consultants sont toutes enregistrées en tant que CP FFP (Certificat Professionnel reconnu par la Fédération de la Formation Professionnelle).

Une partie d'entre elles est également enregistrée au RS.

Man'Agir Consultants, **en tant qu'organisme certificateur**, assure la responsabilité exclusive des décisions concernant la délivrance de la certification des compétences professionnelles d'un candidat.

Le process d'évaluation des compétences de Man'Agir Consultants



***Comité d'Attribution des Certifications (CAC) composé du PDG et du Responsable Pédagogique ou du Responsable Juridique de Man'Agir Consultants**

Dans le cadre des certifications de Man'Agir Consultants, les évaluations reposent d'une part sur des épreuves écrites et/ou orales et d'autre part sur la présentation orale d'un projet professionnel.

Le projet professionnel permet au candidat d'exposer une problématique opérationnelle réellement rencontrée et/ou proposée par Man'Agir Consultants. Le choix de celle-ci est préalablement validé avec un des référents de Man'Agir Consultants.

L'ensemble des épreuves écrites et/ou orales comptent pour 70% de la note finale tandis que la soutenance du projet professionnel compte pour 30% de la note finale.

Modalités et critères de certification des compétences :

(voir page suivante)

Compétences évaluées	Critères d'évaluation	Modalités d'évaluation	Durée
<p>Appliquer les règles de droit qui encadrent l'activité de l'agence d'emploi et la gestion des salariés intérimaires en contrat de mission pour éviter litiges et sanctions</p>	<p>Capacité à repérer au moins 70% de réponses juridiquement correctes parmi les propositions soumises</p>	<p>Analyse de situations professionnelles Des questions correspondant à des situations rencontrées en agence d'emploi sont soumises au candidat. Il doit sélectionner la réponse juridiquement correcte parmi plusieurs propositions.</p>	<p>0,5 h</p>
<p>Expliquer au salarié intérimaire les particularités de la paie en intérim pour anticiper les risques d'incompréhension et de contentieux</p>	<p>Capacité à apporter des réponses exactes au regard des exigences légales et réglementaires Capacité à les exposer de manière accessible et complète</p>	<p>Oral de mise en situation professionnelle Des questions de salariés intérimaires relatives à leur paie sont soumises au candidat. Celui-ci dispose de 10 mn pour préparer ses réponses et de 20 mn pour les exposer et échanger avec le jury.</p>	<p>0,5 h</p>

<p>Embaucher le salarié intérimaire dans le respect des exigences légales pour éviter rappels de salaire, sanctions administratives, sanctions pénales et requalification</p>	<p>Capacité à respecter les formalités d'embauche Capacité à identifier une mention erronée dans un contrat de travail temporaire et à en mesurer le risque pour l'agence Capacité à distinguer « durée » et « horaire » de travail, salaire de référence et rémunération</p>	<p>Mise en situation professionnelle Une série de cas pratiques est soumis au candidat. Celui-ci dispose d'une heure pour les traiter.</p>	<p>1h</p>
<p>Calculer la paie en intégrant les règles de l'entreprise utilisatrice et les stipulations contractuelles pour satisfaire aux obligations légales incombant à l'employeur</p>	<p>Capacité à appliquer les fondamentaux des règles de paie spécifiques aux salariés intérimaires à des situations concrètes</p>	<p>Analyse de situations professionnelles Une série d'affirmations visant les points clés de la paie des salariés intérimaires est soumise au candidat. Celui-ci doit valider ou corriger ces affirmations.</p>	<p>1h</p>
<p>Appliquer les règles propres au CDI Intérimaire pour sécuriser la relation de travail de l'embauche du salarié à la rupture de son contrat</p>	<p>Capacité à repérer au moins 70% de réponses juridiquement correctes parmi les propositions soumises</p>	<p>Analyse de situations professionnelles Des questions correspondant à des situations rencontrées en agence d'emploi sont soumises au candidat. Il doit sélectionner la réponse juridiquement correcte parmi plusieurs propositions.</p>	<p>0,5h</p>
<p>Déclarer un AT en utilisant la méthodologie de recueil des faits préconisée par la CARSAT pour optimiser la prise en charge du salarié et sécuriser la position de l'agence d'emploi</p>	<p>Capacité à distinguer les faits des interprétations Capacité à sélectionner les éléments utiles et nécessaires à la déclaration d'AT Capacité à renseigner les rubriques dans le respect des règles de rédaction imposées par la CARSAT</p>	<p>Mise en situation professionnelle Sont remis au candidat : - Une déclaration préalable d'accident de travail remplie par l'utilisateur - Le récit de l'accident de travail par le salarié intérimaire victime - Le témoignage d'un tiers ayant assisté à l'accident</p>	<p>1h</p>

	Capacité à préserver les intérêts de l'agence	<ul style="list-style-type: none"> - Un formulaire vierge de déclaration d'AT <p>Le candidat doit renseigner le formulaire de déclaration AT à partir de l'ensemble des informations dont il dispose.</p>	
Assurer un accueil physique et téléphonique prenant en compte les attentes du public pour conforter l'image d'efficacité et de professionnalisme de l'agence d'emploi	<p>Capacité à identifier les attentes</p> <p>Capacité à solliciter les informations nécessaires</p> <p>Capacité à orienter l'interlocuteur</p> <p>Capacité à prendre congé</p>	<p>Mise en situation professionnelle</p> <p>A partir d'une vidéo, le candidat analyse des situations d'accueil physique et téléphonique. Il distingue les comportements inappropriés des bons réflexes par des réponses motivées.</p>	0,5h
Gérer les situations d'agressivité en agence d'emploi en adoptant le comportement requis pour éviter les conflits et les incivilités	<p>Pertinence de l'analyse</p> <p>Réalisme et licéité des solutions proposées</p>	<p>Analyse de cas</p> <p>Le candidat analyse les situations de conflits ou d'incivilités en agence d'emploi qui lui sont présentées dans une série de cas pratiques et formule des solutions de désamorçage adaptées.</p>	1,5 h
Compétences transversales	<p>Capacité à structurer son discours</p> <p>Capacité à mettre en perspective les actions à mener et les résultats attendus, en intégrant les aspects humains et matériels</p> <p>Capacité à argumenter</p>	<p>Présentation orale du projet professionnel</p> <p>Le candidat présente les objectifs et le contexte de son projet, les raisons de son choix et les outils et méthodes utilisés. Il répond aux questions du jury.</p>	<p>Exposé 15mn</p> <p>Echanges 15mn</p>

Déroulement de la soutenance du projet professionnel

Avant la soutenance

- Le dossier de présentation du projet professionnel doit être transmis à Man'Agir Consultants par courrier électronique au moins 3 semaines avant la date de soutenance afin de permettre aux évaluateurs de préparer l'épreuve de soutenance. La forme de ce dossier est libre.

Pendant la soutenance (30 mn)

- Le projet professionnel (15 mn)

Le candidat décrit brièvement son parcours professionnel et les raisons pour lesquelles il a souhaité obtenir la certification.

Il présente son projet professionnel sous la forme et les modalités de son choix.

L'évaluateur intervient uniquement pour s'assurer de sa bonne compréhension.

- L'échange entre le candidat et les évaluateurs (15 mn maximum)

Les évaluateurs posent des questions sur le projet professionnel.

Cet échange permet de vérifier la mise en œuvre des compétences visées, en situation professionnelle.

Après la soutenance (15 mn maximum)

- Les évaluateurs délibèrent, sans la présence du candidat
- Les évaluateurs ne sont pas autorisés à donner des résultats, notes ou appréciations aux candidats. Les résultats définitifs leur seront transmis, a posteriori et individuellement, par Man'Agir Consultants.

Organisation pratique

Une convocation parvient aux candidats préalablement à chaque épreuve.

Les horaires standards des journées d'évaluation sont 9h00 et 17h30.

Les candidats sont accueillis une ½ heure avant l'horaire prévu.

Validation de la certification

Obtention de la certification :

La certification est attribuée par le Comité d'Attribution des Certifications (CAC) de Man'Agir Consultants, à partir de la synthèse individuelle des différentes évaluations.

La non-remise du dossier écrit du projet professionnel et/ou la non-soutenance du projet professionnel est éliminatoire.

En cas de non-obtention de la certification :

Un plan d'actions personnalisé est élaboré avec l'ensemble des parties prenantes, afin de permettre au candidat de retravailler sa préparation et/ou de repasser certaines épreuves. Le cas échéant, le candidat est (re)contacté(e) pour contribuer à cette démarche. Le CAC prend la décision finale.

L'équipe de Man'Agir Consultants se tient à la disposition de chacun, pour l'accompagner et répondre à ses demandes et questions.

Programme, objectifs, méthodes et moyens pédagogiques :

M. Gilles GURY

Tél : 01 45 23 22 32 ou 85

commercial@managir.com

Organisation administrative et logistique :

Mme Laure PERRIN

Tél : 01.45.23.22.51

commercial.adm@managir.com